



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090405

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Ecole des Beaux Arts. Evolution vers un statut
d'Etablissement Public de Coopération Culturelle.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contexte :

L'école des Beaux Arts de Bordeaux (EBAB) fait partie des 57 écoles supérieures d'art territoriales sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'EBAB délivre aujourd'hui deux types de diplômes nationaux: un diplôme à Bac+3, le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) et un diplôme à bac + 5, le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Le processus de Bologne

Le processus d'harmonisation européenne des enseignements supérieurs (dit « processus de Bologne »), est un engagement pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Il a pour finalité de favoriser la lisibilité et la connaissance des parcours et des diplômes d'enseignement supérieur, et, par là même, la mobilité des étudiants et des travailleurs. Pour ce faire, il a initié la mise en place d'une structure des études, commune aux pays européens et articulée sur une organisation en trois cycles (Licence, master, Doctorat, dit « L,M,D »). Cette organisation s'accompagne d'un dispositif commun de crédits (ECTS) pour décliner les programmes d'études et faciliter la mobilité des étudiants.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et celui de la Culture ont défini les contours permettant aux écoles territoriales d'art de s'inscrire dans le processus de Bologne et sont en train de mettre en place un processus pour obtenir l'équivalence du DNSEP au grade de master. A noter que, sans cette homologation, les écoles d'art, non seulement se verraient exclues d'une lisibilité qu'assure l'appartenance à un réseau d'écoles européennes, et donc perdraient en attractivité, mais devraient également renoncer à pouvoir délivrer tout diplôme national, faisant basculer le DNSEP à un rang de simple diplôme d'école.

Les critères d'homologation

Les critères énoncés par les ministères concernés pour obtenir l'homologation du DNSEP au grade de master portent sur deux types d'exigence. La première exigence est énoncée en termes de contenus pédagogiques (place de la recherche, du mémoire de fin de cycle, ouverture internationale...). Elle est accompagnée d'une seconde exigence : l'autonomie pédagogique et juridique de l'autorité de délivrance, à savoir l'Ecole, condition posée par la législation européenne pour avoir capacité à délivrer un diplôme national et européen. Selon le ministère de la Culture, le statut d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est aujourd'hui le seul qui réponde à toutes les exigences posées.

Le calendrier national :

Plusieurs points restent à préciser par le Ministère de la Culture (évolution du statut des enseignants, participation financière de l'Etat,...). Cependant, au regard des échéances posées par le processus de Bologne (achèvement en 2010), les services ministériels ont annoncé que l'homologation aurait lieu au cours du dernier trimestre 2009. Cette homologation, étudiée à partir du dossier rendu par les écoles se ferait sur des critères de capacité et de volonté de ces dernières, à la fois de proposer un projet pédagogique compatible avec les exigences posées mais aussi de construire dans une échéance proche, un nouveau statut pour l'école sous la forme d'un EPCC.

La démarche concernant l'EBAB :

Une réflexion a été entamée depuis la fin de l'année 2008, afin de mesurer les enjeux pour l'EBAB, de l'inscription dans la dynamique nationale et européenne. En mai dernier, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été requise afin de questionner le projet pédagogique actuel au regard des nouvelles contraintes et opportunités offertes par la réforme. Cette démarche, construite en concertation avec l'ensemble des personnels, s'est appuyée sur la réflexion d'un groupe de travail constitué à cet effet. Le projet pédagogique ainsi revisité, sera formalisé en septembre pour pouvoir être présenté à la commission d'homologation.

Le choix d'un passage en EPCC renvoie, quant à lui, à la question de l'inscription de l'école dans un projet de territoire, à celle d'une nouvelle gouvernance mais aussi aux objectifs prioritaires assignés à une école d'art. Un changement de statut ne peut aboutir qu'une fois que chacun de ces questionnements aura été creusé. Il ne pourra donc être opérationnel qu'à la rentrée 2011, dans le meilleur des cas. En plus de l'Etat, les partenaires institutionnels, d'ores et déjà impliqués dans le fonctionnement de l'EBAB (Région et Département en particulier) ont à cet effet été rencontrés. Ils ont montré leur ouverture au projet et doivent prochainement se positionner. Une réflexion partagée devra alors être conduite pour définir les contours institutionnels de l'Etablissement.

Un certain nombre de réponses sont encore attendues sur ce dossier (de la part de l'Etat comme de nos partenaires). Cependant, au regard des échéances contraignantes il s'agit de garantir à l'EBAB toutes les chances d'être pleinement inscrite dans le réseau des écoles européennes mais aussi, plus urgemment, de pouvoir continuer à délivrer des diplômes reconnus de niveau national.

Au regard de ce contexte, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire évoluer, à terme, l'EBAB vers un statut d'EPCC.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire